n'a encore été prise. Il doit s'agir tout au plus d'essais exécutés dans divers corps d'armée. Il serait d'ailleurs impossible de faire davantage sans avoir au préalable obtenu des crédits.

A la Havane. — Le chef insurgé blessé

Madrid, 29 juin. — Une dépêche privée de la Havane enregistre le bruit que le chef insurgé Maximo Gomez serait mort.

Le rejet par la cour de cassation du pourvoi de MM. Jaurès et consorts contre l'arrêté de la cour de Toulouse.

Paris, 29 juin. — La cour de cassation a rendu cet après-midi son arrêt sur le pourvoi formulé par M. Jaurès, député, et par les gérants des journaux socialistes la *Dépêche de Toulouse* et la *Petite République* contre l'arrêt de la cour de Toulouse qui les avait condamnés à 12,000 francs de dommages-intérêts au profit de M. Rességuier, directeur des verreries de Carmaux.

La cour a rejeté le pourvoi à la fois pour des raisons de fait et de droit. L'arrêt reconnaît que M. Jaurès et les journaux socialistes ont, pour prolonger la grève de Carmaux, usé de menaces et de manœuvres frauduleuses et que dès lors ils étaient tenus à une réparation pécuniaire justement fixée par la cour de Toulouse. Le pourvoi est donc rejeté.

Mariages

Lundi a été célébré à Gien (Loiret), le mariage de M. François Veuillot avec Mlle Marie Monnoir, d'une famille distinguée et catholique de cette ville.

Le jeune époux est le fils de M. Eugène Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*.

La bénédiction pontificale avait été accordée aux nouveaux époux.

Le comte Bertrand de Mun, lieutenant au 29e régiment de dragons, fils de M. le comte Albert de Mun, et Mlle Marcelle Werlé, fille du comte Werlé, de Reims, se marient le 12 juillet à la cathédrale de Reims. S. Em. le cardinal Langénieux fera ce mariage.

Lyon, 29 juin. — Aujourd'hui a été célébré, en l'église d'Ainay, le mariage de M. Régis Rambaud, enseigne de vaisseau, fils du sympathique directeur du *Nouvelliste de Lyon*, le distingué professeur de la Faculté catholique, avec Mlle Joséphine Bethenod, fille de l'administrateur du Crédit Lyonnais, chevalier de la Légion d'honneur.

Le nouveau bâtonnier près la cour de Paris

Paris, 29 juin. — Me Ployer a été élu, aujourd'hui, bâtonnier de l'ordre des avocats près la cour de Paris.

Les voyages du prince Henri d'Orléans

Un rédacteur du *Gil Blas* dit qu'un fonctionnaire du ministère des Colonies lui a déclaré que le prince Henri d'Orléans n'aurait pas accompli, en réalité, certains de ses fameux voyages dont il conta publiquement les péripéties dans des écrits et des conférences.

Ce fonctionnaire aurait ajouté que le prince avait mystifié tout le monde.

Les affranchissements postaux

Paris, 29 juin. — M. Chassaing a déposé un amendement au budget tendant à ce que, à dater du 1er janvier 1898, la taxe des lettres à l'intérieur soit réduite de 0,15 à 0,10, la carte postale de 0,10 à 0,05. La taxe des journaux serait de 0,01 par 50 grammes. Les différentes taxes seraient applicables aux colonies et pays de protectorat.

A la Commission du budget

Paris, 29 juin. — La commission du budget de 1898 a diminué de 57,000 francs les crédits du *Journal officiel*.

Le crédit demandé pour les sociétés de secours mutuels a été adopté sans modifications, mais la commission a été mise en présence des résultats du vote de la Chambre par lequel cette dernière a maintenu à 4 1/2 0/0 le taux de l'intérêt à servir aux dépôts de fonds de ces sociétés.

Il en résultera pour le prochain exercice une augmentation sensible de dépenses destinées à s'accroître en raison de l'élévation du compte courant. Le gouvernement aura à saisir la commission de propositions nouvelles, tant en dépenses qu'en recettes.

Les observations faites et échangées au sujet des crédits demandés pour le personnel de préfecture et sous-préfecture. La commission a exprimé le désir qu'il soit apporté des simplifications dans le service et que la répartition fait cette manière à avantager les départements pauvres qui ne peuvent donner à leur personnel une situation suffisante.

Le budget de l'intérieur est terminé.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 29 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LES AFFAIRES D'ORIENT

Le ministre des affaires étrangères a entretenu le conseil des négociations qui se poursuivent à Constantinople et de la situation en Crète.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Darlan, garde des sceaux, a fait signer un mouvement judiciaire portant nomination dans les ressorts des cours d'appel de Nancy, Besançon et Toulouse.

L'automobile aux manœuvres

D'une indiscrétion apprend que M. Joseph Journe, de Bordeaux, est autorisé à suivre les grandes manœuvres du 18e corps en voiture automobile. Il fera un service à peu près équivalent à celui des bicyclistes militaires, et, le soir, après les manœuvres, transportera les officiers d'état-major dans les différents cantonnements.

D'ailleurs l'expérience démontrera quels services peuvent rendre les automobiles dans les corps d'armée. Rappelons que le 18e corps est le premier où l'on ait employé la bicyclette pour le service en campagne.

Guillaume II et l'Armée française

Suivant le *Gaulois*, l'empereur d'Allemagne aurait dit récemment à un de nos officiers de dragons de passage en Allemagne :

« Vous avez, dans votre pays, une très belle armée : *j'ai pu l'apprécier lorsque je suis allé en France.*

» Votre infanterie est admirable, je pense, toutefois, que la mienne ne lui est pas inférieure. Je ne puis, malheureusement, en dire autant de mon artillerie, comme matériel, comme attelage, l'artillerie française l'emporte sur l'artillerie allemande : mais je ne désespère pas de rattraper cette infériorité.

» Par contre, ma cavalerie, que vous avez pu juger, vaut mieux que la vôtre ! »

Une fausse bombe

Paris, 29 juin. — La *Presse* annonçait hier qu'une bombe avait été trouvée lundi matin dans un massif des Champs-Elysées. Cette bombe a été transportée au laboratoire municipal. On affirme qu'elle ne contenait que du sable et du papier. D'autres pourtant maintiennent qu'elle renfermait de la poudre chloratée et pouvait causer de sérieux dégâts si elle avait éclaté.

Encore un enfant martyr à Paris

Depuis l'affaire Grégoire, on n'entend plus parler que d'enfants martyrs. C'est ainsi que mardi encore, sur la dénonciation de voisins, on a arrêté un nommé Jacob Schumann, âgé de 50 ans, domicilié dans le 15e arrondissement, qui maltraitait son enfant âgé de 9 ans d'une odieuse façon.

Il le frappait, paraît-il, avec une corde à nœuds et quelquefois lui ligottait les membres de telle sorte que le pauvre petit était obligé de rester plusieurs heures dans une immobilité complète.

Au moment de l'arrestation, les voisins ont voulu lyncher Schumann qui dut être protégé par les agents.

Le suicide d'un forain à Saint Denis

Becker, le forain bien connu par toute la France qu'il a parcourue avec un théâtre qui jouissait d'une certaine renommée, s'est pendu dans la roulotte qu'il habitait à côté de son théâtre, actuellement installé place aux Guelches, à St-Denis.

Le commissaire de police, prévenu aussitôt, ne put que constater le décès.

C'est la misère qui a poussé le célèbre forain à se donner la mort.

Becker qui, il y a quelques années, possédait une très belle fortune, s'était ruiné dans des spéculations malheureuses.

Son théâtre avait été saisi par ses créanciers et sa troupe avait quitté, emportant la caisse. On n'a retrouvé sur lui qu'une somme de 7 fr. 50. Son cadavre a été transporté chez une de ses parentes, à Aubervilliers.

Les insolations à Paris

Une dame Berthe Sarlin, âgée de soixante-sept ans, s'est trouvée subitement mal lundi matin, à neuf heures rue de Rivoli. Transportée dans une pharmacie, elle est morte quelques instants après, succombant à une congestion cérébrale. Le corps a été transporté au domicile de la défunte, rue Claude-Vellefaux.

— A dix heures, rue Lafayette, un jeune homme de vingt ans, Louis Rouillier, nettoyeur de carreaux, qui travaillait sur une échelle devant la boutique d'un marchand de vins, est tombé sur le trottoir frappé d'une insolation. Il est mort quelques minutes après.

Ignorant l'adresse du défunt, le commissaire de police a fait transporter le corps à la Morgue.

Un maire socialiste révoqué de ses fonctions

Nevers, 29 juin. — Par décret du président de la République du 26 juin, le docteur Gauthier, maire socialiste de Pouilly-sur-Loire, suspendu par le préfet de la Nièvre, a été révoqué de ses fonctions.

Un vol important à Nîmes

Nîmes, 29 juin. — Cette nuit des voleurs se sont introduits à l'intérieur de la Maison Carrée, en passant par la toiture au moyen de cordages et ont dévalisé un médaillier conservé dans ce musée. Toutes les pièces en or et en argent et une partie de celles en bronze ont été emportées. Ce médaillier, qui avait été offert à la ville par un numismate, M. Goudard, est estimé à plus de 200,000 francs; il comprend plus de huit mille pièces en grande partie d'or et d'argent.

Aussitôt le vol du musée connu la police de sûreté a été mise sur pied par son chef et, après plusieurs heures de recherches, le concierge du musée, accompagné d'un agent, découvrait près de la tour Magne, derrière un rocher, le produit du vol, contenu dans deux sacs improvisés, pesant ensemble près de vingt kilos. *On espère arrêter les voleurs avant la fin de la journée.*

Explosion à bord d'un croiseur italien, en Crète

Cinq morts. — Un blessé

La Suède, 29 juin. — Une explosion vient de se produire dans la machinerie du croiseur italien *Bausan*. Il y a cinq morts et un homme grièvement blessé.

On se souvient qu'un très grave accident de machine s'est produit également dans les eaux crétoises il y a quelque temps, à bord du cuirassé russe *Sissoï-Veliki*, accident qui coûta la vie à plusieurs personnes.

Les grèves

Morlaix, 29 juin. — Les ouvriers des carrières de Pont-Coblanc, près de Pleyben, viennent de se mettre en grève. Ils demandent une augmentation de salaire et l'enlèvement des déblais aux frais du patron.

Les grévistes, très calmes, travaillent à la fenaison.

Journalistes fêtés à Stockholm

Stockholm, 29 juin. — *La fête donnée par le roi en l'honneur du Congrès international des journalistes au château de Drottningholm a été splendide.* Les invités, au nombre de 600, se sont rendus au château sur quatre vapeurs, accompagnés par les acclamations des habitants des villas riveraines.

A la fin du dîner le roi a porté en langue française un toast au quatrième congrès de la presse. Après avoir remercié ses membres d'avoir choisi la Suède comme siège du congrès de 1897, il exprime l'espoir que les congressistes rapporteront de la Suède un souvenir agréable et des impressions favorables.

M. Singer, de Hambourg, a porté en français un toast au roi. M. Maghala a bu au prince royal et M. Claretie au roi et à son peuple.

A onze heures les vapeurs ont ramené les invités à Stockholm.

Dissolution d'une réunion de libres-penseurs en Allemagne

Berlin, 29 juin. — On mande de Vienne à la *Gazette de Cologne* :

Une deuxième réunion de libres-penseurs, dans laquelle M. Bruno Wille, de Berlin, avait pris la parole, a été dissoute par la police, parce qu'on y combattait l'idée de Dieu.

Une importante découverte aux Thermopyles

Athènes, 29 juin. — Une découverte d'un intérêt historique considérable vient d'être faite près des Thermopyles. On a sorti de terre des sarcophages contenant des ossements, des ustensiles en terre, des vases de verre, des monnaies de bronze, des médailles, etc.

On croit que les squelettes sont ceux des compagnons de Léonidas.

Le jubilé de la reine Victoria

Les fêtes du jubilé de la reine Victoria touchent à leur fin. — La reine et l'impératrice Frédéric sont retournées hier à Windsor.

Eruption volcanique

Madrid, 29 juin. — Une dépêche officielle de Manille annonce une éruption violente du volcan Mayon dans la province d'Albgy.

La lave a produit de grands dégâts dans le village de Liboug ; la récolte du tabac est perdue. On ignore s'il y a des victimes. Aucune secousse n'avait été ressentie depuis 1617.

LA PROTECTION DES PIGEONS-VOYAGEURS

Paris, 29 juin. — On sait que MM. Dron et Guillemin ont déposé une proposition de loi tendant à modifier la loi du 22 juillet 1896 en vue de la protection des pigeons voyageurs. Au nom de la commission d'initiative M. Ohlon Barrot a déposé le rapport suivant sur cette proposition :

« MM. Léon Guillemin et Dron ont appelé l'attention de la Chambre sur l'insuffisance de la loi du 22 juillet 1896 et du décret du 30 juillet qui l'a suivi en ce qui concerne les précautions à prendre pour empêcher la capture et la destruction des pigeons-voyageurs *en cas de guerre*.

» Nos collègues font observer que cette lacune ne présentait autrefois aucun inconvénient puisqu'une circulaire ministérielle du 6 avril 1887, adressée au Préfet, leur prescrivait de rendre des arrêtés à l'effet d'interdire cette capture et cette destruction.

» Les tribunaux sanctionnaient ces arrêtés en appliquant aux infractions les peines prévues par l'article 2 de la loi de 1884.

» Mais depuis cette époque est intervenu un arrêt rendu par la Cour de cassation; toutes les chambres réunies, à la date du 8 décembre 1896, qui a déclaré illégaux et par conséquent dénué de toute sanction les arrêtés préfectoraux pris en vue de protéger la vie des pigeons voyageurs qui peuvent être considérés comme des animaux domestiques.

» Cette argumentation ne manque ni de force ni de valeur quand il s'agit de pigeons voyageurs stationnant aux alentours de leur colombier. Cette jurisprudence nouvelle paraît-elle être d'une bien saine application lorsque ces pigeons remplissent leur principale, cette mission patriotique mission dont nous avons tous gardé un si vivant et si profond souvenir à l'heure où les lignes ennemies avaient séparé la capitale du reste de la France.

» L'arrêt de la Cour de cassation n'établit aucune distinction. Nos collègues sont d'avis qu'il y a lieu d'y suppléer par voie législative et à cet effet ils vous proposent d'édicter une série de pénalités à ajouter à la loi du 22 juillet 1896.

» Tout en faisant des réserves en ce qui concerne la détermination de ces peines qui lui paraissent être atténuées, votre Commission d'initiative parlementaire qui a examiné la proposition de M. Guillemin et Dron est d'avis que, en présence du but patriotique qui l'a inspiré, il y a lieu de la prendre en considération ».

ENTRE COLLECTIVISTES

Le *Petit Calaisien* annonce qu'il interrompt sa campagne sur les dessous de l'élection du 17 mai à Calais :

« Les fêtes de Calais nous obligent, la section calaisienne et nous, à interrompre notre campagne sur les dessous de l'élection du 17 mai, à Calais.

» *Nos lecteurs ont, en effet, pour le moment, bien autre* chose en tête — et nous mêmes, nous nous trouvons absorbés par d'autres occupations plus impérieuses et plus pressantes ».

M. Naudin néanmoins déclare qu'il ne laissera pas dévier le débat et répond au *Réveil du Nord*.

« Nous n'avons qu'un but, dit-il ensuite, faire connaître la vérité sur les événements qui ont précédé, accompagné ou suivi les élections de mai 1896. On ne nous en détournera pas, par des invectives personnelles. »

Dans un entrefilet intitulé : *Sans conscience*, M. Sauve-Evansy déclare qu'il se tient toutefois à la disposition de M. Naudin :

« Ripostant à nos ripostes, M. Naudin, en un entrefilet pénible, paru dans le *Petit Calaisien* d'hier, nous accuse d'invectives et d'injures à son égard.

» C'est un système commode pour éluder ses propres responsabilités; il est basé sur l'histoire bien connue du lapin qui a commence !

» Nous n'en restons pas moins galamment à la disposition de M. Naudin et nous nous étonnons même que se sentant invectivé et injurié il n'ait pas encore bondi sous l'outrage !

» Nous n'aurions pas eu sa résignation ! »

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
		Roubaix, **Mardi** 29 juin.	
2 heures soir	22° au-dessus	765 m/m	Variable
5 heures soir	22° »	765 m/m	»
9 heures soir	17° »	765 m/m	»
		Mercredi 30 juin 1897.	
Minuit	17° au-dessus	765 m/m	Variable
1 heure matin	17° »	765 m/m	»
2 heures »	17° »	765 m/m	»

Paris. — Lundi 29 juin 1897. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique.* — La faible dépression de l'ouest de l'Europe continue à se combler lentement sur l'Irlande (Scilly, 758 mm.). Une bande de pressions supérieures à 765 mm. s'étend depuis les pays du Nord jusqu'à l'Angleterre. Le vent est faible des régions sud sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, et l'est en Provence. La mer est belle partout. Des pluies sont tombées dans l'ouest de l'Europe. En France, des orages ont éclaté sur la moitié ouest on a recueilli 22 mm. d'eau à Lorient, 16 à Bordeaux, 12 à Paris, 8 à Biarritz.

La température s'abaisse dans le nord-ouest et le sud-ouest de la France; elle était ce matin de 10° à Bodo, 19° à Paris, 25° à Nice, 29° à Athènes. — On notait ce matin, 16° au puy de Dôme, 7° au mont Ventoux, et 6° au pic du Midi. — En France, des rondées orageuses sont encore probables dans l'Ouest avec température élevée. — A Paris, hier, l'après-midi, couvert, orage cette nuit. — Moyenne d'hier, 28 juin, 21°4 supérieure de 3°3 à la normale. — Depuis hier midi, température maxima, 27°6; minimum de ce matin 17°3. — Baromètre à sept heures du matin, 762 mm. 9. — A la tour Eiffel, max., 24°6; min., 11°8.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La ligne de chemin de fer de la gare du Pile à Herseaux. — Les travaux d'établissement de la ligne de chemin de fer de la gare du Pile à Herseaux, qui doit être le prolongement de la ligne d'Audenarde, ont été commencés il y a quelque temps et sont poussés avec activité.

Trois ponts doivent être construits, le premier sur la route de Leers, le second sur le canal de Roubaix, le troisième sur l'Espierre. De ces trois ponts, deux sont déjà en construction; le pont jeté sur la route de Leers est à peu près fini. Lorsqu'ils seront achevés tous trois, la continuation de la voie sera vite terminée et l'on compte que dans un an, à moins d'incident imprévu, l'on pourra inaugurer la nouvelle ligne.

L'extension de plus en plus grande que prend tous les ans la gare du Pile et qui sera doublement accrue par la nouvelle voie nécessitait des travaux intérieurs urgents. Ces travaux sont aussi déjà commencés. La gare va être complètement transformée et agrandie.

Les bâtiments, auxquels on construit des annexes, seront spacieux. De nombreuses voies de garage seront posées. Il sera facile de recevoir ainsi les quantités énormes de marchandises que l'on était obligé, faute de place, d'expédier par la gare du Nord.

A propos de la manifestation en faveur du rétablissement des processions. — On sait que la motion suivante a été acclamée, le dimanche 20 juin, à la réunion tenue, à l'Hippodrome, avant la manifestation en faveur du rétablissement des processions :

« Les catholiques de Roubaix, réunis à l'Hippodrome, au nombre de 3,000 pour manifester en faveur du rétablissement de leurs processions, envoient à M. l'abbé Bailly, curé-doyen de Donzy (Nièvre), martyr de la liberté religieuse, et à MM. les abbés Nicoud, curé, et Roux, vicaire, de Saint-Etienne de St-Geoirs (Isère), privés de leur traitement pour crime de procession, leur fraternel salut, leurs hommages d'admiration et leurs respectueuses félicitations. »

On nous informe que le curé-doyen de Donzy et le curé de St-Etienne de St-Geoirs, ont écrit au comité de Roubaix pour le remercier.

Une adjudication. — Mardi matin, à onze heures, il a été procédé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication des travaux de drainage des carrés n°s 5 et 6 du cimetière, conformément au projet adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 12 février 1897 et approuvé par M. le Préfet du Nord le 12 mai dernier. Le bureau était composé de M. A. Lepers, adjoint, président, et de MM. Dubureq et Wichart, conseillers municipaux.

Un seul soumissionnaire s'est présenté, M. Louis Colin, qui a été déclaré adjudicaire avec un rabais de 1 0/0.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral en date du 25 juin 1897, la société de sport athlétique « La Jeunesse Roubaisienne », établie chez M. Jean Burggrave, cabaretier, quai de Roncq, 10, est autorisée à se constituer légalement.

« **Ruche Roubaisienne** ». — *Coupons.* — La *Ruche Roubaisienne* informe les porteurs d'obligations que le coupon n° 2 sera mis en paiement à la Banque régionale du Nord à partir du 1er juillet, à raison de 1 fr. 50 net pour le premier semestre écoulé de 1897.

Donato à Roubaix. — C'est jeudi, 1er juillet prochain, que le célèbre magnétiseur donnera une séance d'hypnotisme à l'Hippodrome de Roubaix. Cette séance sera sans doute la dernière de ce genre donnée dans notre ville. Donato après avoir visité l'Amérique et toute l'Europe fait une dernière tournée en France, surtout dans les villes du Nord qu'il a visitées il y a dix-huit ans. Il revient avec un contingent d'expériences nouvelles qui étonneront au plus haut point, dit-il, les nombreux spectateurs qui iront à l'Hippodrome.

Un vélocipédiste victime d'un accident. — Un vélocipédiste, Augustin Bemen, qui passait, en bicyclette, mardi après-midi, boulevard Gambetta, tomba de sa machine et se fit des blessures au bras et à la tempe gauche.

Le jeune homme fut relevé par son frère, qui le suivait et transporté à la pharmacie Constant, où il reçut les premiers soins. Peu de temps après, remis de son accident, il a pu regagner son domicile, rue de Jemmapes.

Le vol d'une bicyclette. — Sous ce titre, nous avons parlé du vol dont fut victime un marchand de vélocipèdes. On se rappelle que l'une des machines fut retrouvée dans un commissariat et que l'autre fut repêchée dans le canal.

Le propriétaire, M. Cambien, avait porté plainte contre les deux jeunes gens, Arsène Potier et Jean Vermesch. Les parents de ce dernier ayant désintéressé M. Cambien, celui-ci vient de retirer sa plainte en ce qui concerne ce jeune homme.

Un jeu dangereux, et contre lequel les agents de police ne sauraient trop sévir, est celui qui consiste, pour les jeunes garçons, à se lancer des cailloux dans les rues. C'est dangereux non seulement pour ceux qui s'adonnent à cet étrange divertissement, mais encore pour les passants, surtout pour les petits enfants. Mardi, des gamins se jetaient un tas de choses à la tête, rue de Denain, lorsque l'un d'eux, Victor Galle, reçut une petite pierre à la figure. L'enfant a été assez grièvement blessé, et il est retourné chez lui le visage ensanglanté. Un agent de police a dressé procès-verbal contre le jeune camarade de Galle, l'auteur du délit. Espérons que la leçon profitera.

Une cabaretière frappée par un client. — Un rassemblement s'était formé lundi soir, vers sept heures, à l'estaminet de la rue Saint-Joseph, en face de l'estaminet de Mme Delporte. Un ouvrier plafonneur ivre, Henri Planchet, y était entré et, sans aucun motif, avait porté un violent coup de tête à la cabaretière, qui roula sur le plancher.

Mme Delporte appela au secours et l'agent de police Delbaere procéda à l'arrestation de l'agresseur. Celui-ci opposa une telle résistance qu'on dut le ligotter et le hisser sur une voiture pour le conduire au dépôt.

Ecole de natation. — La température de l'eau pendant la journée du mardi 29 juin, a été : à 5 heures du matin : de 22 degrés ; à midi : de 23 degrés ; le soir : de 23 degrés.

Menus faits. — Plusieurs vélocipédistes, qui circulaient, lundi soir, vers minuit, dans la rue de Lannoy, sans grelots et lanternes à leur machine, ont été l'objet d'un procès-verbal.

— Un journalier, Charles Colpart, de la rue Archemède, a été arrêté et conduit au dépôt, pour avoir exercé des violences sur sa femme qui habite rue de Toulouse et dont il vit séparé depuis quelque temps.

Lannoy. — *La fraude.* — Les préposés Duret Jules et Desort Hippolyte, de service à la pâture Chien, ont arrêté, mardi, à une heure de l'après-midi, un sujet belge, Léon Loison, 29 ans, tailleur d'habits, demeurant à Roubaix, rue de Selly, 17, et qui était porteur de poivre et d'allumettes de provenance étrangère, pour une somme de 139 francs. Loison a été écroué à la gendarmerie de Lannoy, pour être ensuite conduit à Lille.

Flers-Breucq. — *Les exploits de trois ivrognes.* — La gendarmerie a fait, lundi, trois enquêtes au sujet de plusieurs délits commis par des jeunes gens de Flers-Breucq.

Un de ces individus, Paul Clément, dit Dubois, a cassé des vitres à l'estaminet Briffaut et donné des coups de pied à la cabaretière.

Ce jeune homme, qui demeure à Annappes, est un ouvrier de la maison Hannart frères. Il a opposé une grande résistance au garde qui le conduisait au dépôt; mardi soir, les gendarmes l'ont mené à Roubaix.

Le second s'appelle Florimond Soyez, âgé de 36 ans, né à Escanaffles et demeurant aux Six-Maisons, sur le *Pavé Bleu*.

Sous l'influence de l'ivresse, il a grossièrement injurié la veuve Delbecq, cabaretière au Vert Feuillage, et s'est livré envers elle à de légères violences. Il a de plus brisé un carreau à la porte vitrée de l'établissement.

Le troisième, Jules Potier, âgé de 26 ans, a cruellement mordu, sans motif, un consommateur qui se trouvait à l'estaminet de la veuve Dubus. Un spectateur a dû intervenir pour délivrer la victime, Constant Robart. Jules Potier s'est alors attaqué à un autre client du cabaret Victor Neuviard et lui aurait fait un mauvais parti si ce dernier ne l'avait repoussé de force.

Florimond Soyez et Jules Potier seront poursuivis pour ivresse manifeste, injures, coups et tapage nocturne.

Communications

UNE RÉUNION DES CHEVALIERS DE LA FOURCHETTE. — MM. les membres de la commission de la chorale « Les Chevaliers de la fourchette » prient ces membres actifs de bien vouloir assister aux répétitions générales qui auront lieu mercredi 30 juin et samedi 3 juillet 1897, à huit heures et demie précises. Ordre du jour : Pour les nouveaux chœurs, pour le festival d'Ostende et celui de Fives Saint-Maurice, Lille. La présence des membres est indispensable.

Où trouve-t-on la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Robalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix*. 183100

Pour les fourrures et lainages n'employez que

LA LAURENTINE

Spécifique énergique, formé d'un mélange de substances appropriées, garantit efficacement des atteintes des insectes les laines, fourrures et autres tissus. Son odeur saine autant que pénétrante en fait même un antiseptique sérieux. — Le paquet 0,10 centimes. — Pharmacie DELABARRE, 51, rue d'Inkermann. 196143-43259

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

WATTRELOS

La vérification des poids et mesures a été fixée comme :

Mardi 29 juin, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures, pour le Sapin-Vert et La Marlière, « dans le local le plus convenable, » ainsi que l'indique l'affiche sans préciser davantage.

Mercredi 30 juin, de 10 heures à midi et 2 à 4 heures, pour le Martinoire et le Touquet, toujours dans le local le plus convenable.

Le 1er juillet, chez M. J.-B. Dubus, aux mêmes heures, pour le Bas-Chemin et la Houzarde.

Le 2 juillet pour le Grimonpont et St-Liévin, chez M. Dubus.

Pour le reste de la commune, les 5, 6 et 7 juillet, estaminet Deleurme, rue Pierre Catteau.

Et la preuve ?

Elle est claire comme deux et deux font quatre ; la voici :

De tous temps les consommateurs, les gourmets, les ménagères, ont été satisfaits, toujours c'est la même qualité, la même fraîcheur et les mêmes propriétés de grande conservation, c'est pourquoi le succès du beurre d'Oostcamp va grandissant toujours. Aucun beurre ne peut lui être comparé. Tout le monde peut en goûter, il se vend frais 2,90 le kilog.

Bien s'adresser au n° 13 de la rue du Bois.

La liste des dépôts succursales figure à la 4e page du « Journal de Roubaix. »

Liquidations judiciaires et faillites des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy. — En dehors des liquidations judiciaires et des faillites publiées dans nos annonces, nous relevons la suivante dans d'autres journaux, et nous la donnons à titre de renseignement pouvant être utile au public :

Ouverture de liquidation judiciaire : M. Courrier Emile, marchand de charbons, rue du Nord, à Croix.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant ? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing sont transférés, 78, RUE NATIONALE.

La nouvelle gare. — Nous avons donné, dimanche matin, le rapport de M. Muller sur la nouvelle gare.

Nous croyons devoir compléter cette citation qui a un grand intérêt pour notre ville, en reproduisant le texte de la convention qui doit intervenir entre l'administration municipale et la Compagnie du chemin de fer du Nord :

« Les soussignés : Messieurs, agissant sous réserve de l'approbation de l'autorité supérieure d'une part,

» Et M. Rassebroucq Michel-Victor, officier de la Légion d'honneur, maire de la ville de Tourcoing, agissant en cette qualité au nom et pour compte de ladite ville, autorisé à cet effet par délibération du Conseil municipal en date du ..... sous réserve de l'approbation de l'autorité supérieure, d'autre part,

» Après avoir rappelé :

» 1° Que le projet de remaniement de la gare principale de Tourcoing avec gare annexe pour les marchandises pondéreuses, soumis à l'Administration par la Compagnie en septembre 1893, souleva de vives objections de la part de la municipalité qui réclama le remaniement général du service des voyageurs en vue notamment de créer devant le bâtiment une place publique spacieuse, avec de faciles accès, sauf à transférer, pour arriver à ce but, à la gare annexe, tous les services de marchandises petite vitesse.

» 2° Que, pour donner satisfaction à la Ville, la compagnie du Nord a fait des études d'ensemble qui répondent à ce programme et ont reçu l'adhésion de principe de la municipalité.

» 3° Que depuis plusieurs années, la ville, considérant l'importance qui s'attache à la facilité et à la rapidité des communications entre le boulevard Gambetta et la route de Roubaix (route départementale n° 45), exprimait le désir que le passage à niveau de la Tossée fût remplacé par un passage inférieur, offrant d'intervenir, à cet effet, pour partie, dans la dépense : — et que la Compagnie a fait, pour arriver à ce but, une étude du projet ;

» Sont convenus de ce qui suit :

« PREMIÈRE PARTIE. — *Remaniement de la gare.* — Art. 1er. — La Compagnie du Nord s'engage, sous réserve des approbations de l'administration supérieure, à poursuivre la réalisation de ce programme; elle présentera un projet de bâtiment des voyageurs qui ne le cédera pas en importance au projet produit en septembre 1893 et communiquera à la Ville les copies des plans parcellaires ainsi que des avants-projets d'ensemble des bâtiments et voies au fur et à mesure de leur présentation au Ministre.

» Art. 2. — Sous les réserves de l'approbation ministérielle sus-indiquée, la Compagnie cèdera et abandonnera à la Ville, en toute propriété et avec toute garantie, tous les terrains teintés en jaune ou hachurés au plan annexé à la présente convention, visé « ne varietur » par chacune des parties, et ce, aux conditions générales et particulières ci-après indiquées.

» *Conditions générales.* — La ville prendra lesdits terrains tels qu'ils se comportent, après l'enlèvement par la Compagnie des matériaux de démolition, de voies, de pavage, etc.

» Ils seront livrés sans aucune garantie des contenances ci-après indiquées, le plus ou le moins restant au profit ou à la perte de la ville, les différences fussent-elles d'un vingtième et plus.

» *Conditions particulières aux terrains teintés en jaune.* — La cession des terrains teintés en jaune, évalués contenir approximativement vingt-sept mille mètres carrés aura lieu, de convention expresse, sous la condition par la Ville de les affecter à l'établissement de la place et des nouvelles rues indiquées au dit plan et à l'élargissement à quinze mètres indiqué au même plan de la rue des Trois-Pierrés et de la rue du Levant, avec stipulation, toutefois, que la Compagnie se réserve sur ladite contenance, sans déduction du prix ci-après fixé, la propriété du sol du trottoir à établir, suivant les limites qui seront arrêtées par l'Administration Supérieure, devant le bâtiment des voyageurs, avec retour à droite et à gauche, jusqu'à la rencontre de la rue tracée au plan latéralement à la gare.

» La cession sera, en outre, faite aux conditions suivantes :

» La Ville sera chargée des acquisitions complémentaires nécessaires pour donner à la rue des Trois Pierrés et à la rue du Levant jusqu'à la limite de la gare annexe une largeur de 15 mètres.

» Elle se chargera également de mettre en état de viabilité, à ses frais, la dite place et les dites rues qui seront ensuite entretenues et éclairées par elle, comme dépendant du domaine municipal.

» Elle prendra aussi à sa charge les dépenses à faire, compris celles d'expropriation, s'il y a lieu, pour faire entrer dans le réseau des voies publiques et pour mettre en bon état de viabilité le prolongement de la rue Winoc-Chocquet, qui n'existe actuellement que comme passage privé, depuis la rue de l'Epine jusqu'à la rue du Levant.

» Si la ville juge à propos de continuer la rue des Biches sur une largeur égale à la rue Laterale en sur toute autre largeur dépassant sa largeur actuelle les expropriations seront à sa charge. Dans le cas où, pour réaliser cette largeur, la ville préférait exproprier à la droite de la dite rue des Biches plutôt qu'à gauche, en partant de la rue de Roubaix, la Compagnie cédera sans augmentation du prix ci-après fixé, en sus du terrain indiqué au plan, la légère parcelle nécessaire pour continuer la rue Laterale en ligne droite jusqu'à la rue des Biches.

» La Ville se chargera, à ses frais, des trottoirs à établir du côté des terrains devant rester la propriété de la Compagnie, le long de la rue Laterale à la gare, de la rue des Trois-Pierres et de la rue du Levant, la Compagnie devant se borner à établir le trottoir devant le bâtiment des voyageurs, avec retour à droite et à gauche jusqu'à la rue Laterale sur le sol par elle réservé à cet effet.

» Enfin la ville se chargera, à ses frais, de renfermer la gare du côté de la rue Laterale, par une grille en fer, la fonte en étant exclue sauf pour les ornementations de détail) avec soubassement en pierre de 0m80 à 1 mètre, depuis la Place jusqu'à la rue des Biches d'une part et depuis la Place jusqu'à la rue du Tilleul d'autre part, avec retour de chaque côté jusqu'au bâtiment des voyageurs, en comportant des deux côtés les portes nécessaires aux besoins de la gare.

» Les dispositions de cette grille après avoir été concertées avec la Compagnie seront ensuite soumises par cette dernière à l'approbation ministérielle.

» La ville devra justifier, au sujet de la grille, d'une dépense d'au moins trente mille francs.

» Cette grille devra ensuite être entretenue en bon état par la Compagnie qui en aura la propriété.

» Conformément aux indications du plan, la Compagnie devra dévier à son extrémité la rue Laterale, du côté droit, de manière à la faire aboutir à la rue du Tilleul au-delà du nouveau passage à niveau à effet de faciliter la communication de la rue Laterale avec la partie de la rue du Tilleul qui se trouvera en deça du nouveau passage.

» La Compagnie aura la faculté de brancher à ses frais des aqueducs sur les égouts de la ville.

» La cession desdits terrains teintés en jaune aura lieu moyennant la somme de quatre cent mille francs qui sera payable, savoir :

» *Cent mille francs dans les six mois qui suivront l'approbation* ministérielle des projets et le surplus, soit trois cent mille francs, dans les six mois à partir du jour où la Compagnie mettra les terrains entièrement déblayés, à la disposition de la Ville.

» *Conditions particulières aux terrains hachurés.* — La cession des terrains simplement hachurés évalués contenir approximativement vingt-huit mille mètres carrés aura lieu pour la ville en jouir et en disposer, ainsi et de telle manière qu'elle l'entendra.

» Elle aura lieu moyennant la somme de sept cent mille francs payable six mois après que les terrains entièrement déblayés auront été remis à la disposition de la Ville.

» DEUXIÈME PARTIE. — *Remplacement du passage à niveau de la Tossée par un passage inférieur.* — La Compagnie établira un passage inférieur en remplacement du passage à niveau